Avec la Biocoop La Gambille et Gwenan, parrainez des ruches !

Participer à la sauvegarde des abeilles et de la biodiversité, c'est l'objectif de l'opération de parrainage de ruches organisée par la Biocoop La Gambille de Saint-Brieuc et le collectif Gwenan. Deux ruchers seront ainsi installés sur le toit de la nouvelle Biocoop de Trégueux et dans un jardin associatif de Langueux. Chacun peut ainsi parrainer, moyennant une participation financière à l'année, l'une des six ruches qui seront mises en place dans les prochains mois.

Si les abeilles fascinent et qu'il est devenu primordial de les protéger face aux différentes menaces auxquelles elles sont confrontées (notamment certains pesticides), il n'est pas toujours aisé d'en installer dans son jardin et de s'en occuper par la suite. Pourquoi ne pas alors parrainer une ruche ? C'est ce que propose la coopérative Biocoop La Gambille, basée à Saint-Brieuc, en partenariat avec Gwenan. Gwenan, qui signifie « abeille » en breton, est un projet collectif porté par des entrepreneurs issus de la coopérative d'activités et d'emploi (Cae) Avant-Premières. Son objectif est de développer la présence de ruchers sur le territoire breton et sensibiliser le public à la protection de la biodiversité et des abeilles, notamment par le parrainage de ruches par les particuliers et entreprises. La Gambille parrainait déjà avec Gwenan une ruche sur le site de Paule-Lapicque, près de Paimpol. Elle a maintenant confié à Gwenan le projet d'installer deux ruches sur le toît du nouveau magasin à Trégueux, et quatre ruches au jardin associatif des « Quatre Branches » à Langueux, qui est géré par ailleurs depuis plusieurs années par un salarié de la Gambille.

La Gambille prend en charge l'installation des ruchers, et le

parrainage permettra de financer leur entretien toute l'année, ainsi que l'organisation d'animations autour des ruches. Concrètement, la Biocoop de Saint-Brieuc propose donc le parrainage des deux ruchers, via deux formules. Une formule pour le rucher du toit de la Biocoop (2 ruches) à 30 euros par an, comprenant un pot de miel de 125g du rucher, un paquet de bonbons au miel, une inscription au « club des apiculteurs de la Gambille » et un certificat de parrainage. Et une formule pour le rucher du jardin associatif de Langueux (4 ruches) pour 70 euros par an, qui comprend un pot de miel de 125g du rucher, une invitation à la découverte du rucher, une inscription au « club des apiculteurs de la Gambille » et un certificat de parrainage. Tous les parrains seront invités à un pique-nique participatif qui aura lieu sur le jardin associatif en juin, et à la mise en pot du miel en novembre. Attention, les places de parrains sont limités, il est conseillé de s'inscrire rapidement ! Le bulletin de parrainage et les informations concernant l'opération sont disponibles sur le site de la Gambille.